

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 3497-2025-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseil municipal a adopté, à la séance du **18 août 2025**, le projet de règlement **3497-2025-1** modifiant le Règlement 3460-2024 relatif à certaines conditions d'émission de permis de construction concernant l'annexe A dans le secteur de la rue Principale Ouest, à proximité du chemin Roy et à proximité de la rue Matt.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Articles	Objet	Zones existantes concernées
1a)	Modification de l'annexe A de manière à permettre, pour le lot 4 982 017 situé dans la zone M125, sur la rue Principale Ouest, l'émission de permis de construction alors que les services d'aqueduc et d'égout ne sont pas établis en bordure de rue, mais que ce terrain est desservi autrement	Ensemble du territoire
1b)	Modification de l'annexe A de manière à permettre, pour le lot 6 595 362 situé dans les zones H121 et H122, sur la rue Principale Ouest, l'émission de permis de construction alors que les services d'aqueduc et d'égout ne sont pas établis en bordure de rue, mais que ce terrain est desservi autrement	Ensemble du territoire

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 9 septembre 2025 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la zone concernée est joint au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 27 août 2025

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière